

## Notice individuelle «I.A. Sport+»

## Saison sportive 2021/2022

 Avec I. A. Sport + MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive: montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile...
 Vous bénéficiez peut-être déjà d'un premier niveau de garantie, à titre personnel ou par l'intermédiaire de votre association sportive. Dans ce cas, I. A. Sport + MAIF vous offre l'opportunité de compléter efficacement votre protection.

Vous trouverez dans cette notice tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I.A. Sport+, ses tarifs et les modalités de souscription. Elle s'exerce dans le cadre des conditions générales du contrat multirisque Raqvam souscrit par l'association et se substitue à la garantie indemnisation des dommages corporels\* éventuellement acquise au titre de celui-ci.

- I. A. Sport + vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités mises en place par la collectivité désignée ci-dessus. Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.
- La garantie est acquise à compter de la réception, par MAIF, de votre demande de souscription. Sauf demande particulière de l'association, elle est acquise jusqu'au 31 août 2022, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).
- Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, complétez le bordereau détachable et remettez-le au responsable de votre association, accompagné, le cas échéant, du règlement de la cotisation complémentaire correspondante (le recouvrement des cotisations s'effectuera auprès de l'association; aucun règlement ne doit être adressé directement à MAIF).
- \* Cette garantie est facultative et vous pouvez y renoncer (voir encadré au verso du présent document).



3421 IAS 05/2021

Bordereau à remettre au responsable de l'association																
				Ш	_1_		Ш		_L	_1_					Ш	
é de souscrire une	garantie com	olémenta	aire I. A. S	port -	+.											
indiquez votre nun	néro de sociéta	ire:														
□ cat. 1	□ cat. 2		□ cat.	3												
noté que la garanti	e serait acquis	se à com	pter de la	a dat	e de	sou	scrip	otior	i jus	qu'aı	u 31	1 ao	ût 2			
	é de souscrire une indiquez votre nun □cat. 1 · qui se substituera noté que la garanti	ié de souscrire une garantie compindiquez votre numéro de sociéta  cat. 1 cat. 2  qui se substituera, en cas d'accionoté que la garantie serait acquis	ié de souscrire une garantie complémenta indiquez votre numéro de sociétaire :	ié de souscrire une garantie complémentaire I.A. Sindiquez votre numéro de sociétaire :	é de souscrire une garantie complémentaire I.A. Sportindiquez votre numéro de sociétaire :	ré de souscrire une garantie complémentaire I.A. Sport+. indiquez votre numéro de sociétaire :	té de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+. indiquez votre numéro de sociétaire :  □ cat. 1 □ cat. 2 □ cat. 3 - qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellen noté que la garantie serait acquise à compter de la date de sou	ré de souscrire une garantie complémentaire I.A. Sport+. indiquez votre numéro de sociétaire:  □ cat. 1 □ cat. 2 □ cat. 3 - qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellement noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscrip	é de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+. indiquez votre numéro de sociétaire :  □ cat. 1 □ cat. 2 □ cat. 3 - qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellement acquoté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription	ié de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport +. indiquez votre numéro de sociétaire :	té de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+. indiquez votre numéro de sociétaire :  □ cat. 1 □ cat. 2 □ cat. 3 - qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellement acquises panoté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'a	ié de souscrire une garantie complémentaire I.A. Sport+. indiquez votre numéro de sociétaire:  □ cat. 1 □ cat. 2 □ cat. 3  qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellement acquises par le noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'au 3	ié de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport +. indiquez votre numéro de sociétaire :	ié de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+. indiquez votre numéro de sociétaire :  □ cat. 1 □ cat. 2 □ cat. 3 • qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellement acquises par le contrat	ié de souscrire une garantie complémentaire I.A. Sport+. indiquez votre numéro de sociétaire:  □ cat. 1 □ cat. 2 □ cat. 3  • qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellement acquises par le contrat sou noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'au 31 août 2022	ié de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+. indiquez votre numéro de sociétaire :  □ cat. 1 □ cat. 2 □ cat. 3  • qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellement acquises par le contrat souscrit noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'au 31 août 2022 dans

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présouscription, à la gestion de soissisters et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la rélation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la légisation dans le cadre de la lutte contre le font de la régisation de la régisation des les des des la terre contre le font en la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données près décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Not redets 9 ou vosdonnees@maif. f. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Tout e réticence, fausse déclaration internionnelle, omission ou déclaration internionnelle, omission ou déclaration internionnelle, onission ou déclaration int

Fait à Le Signature

(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

Contenu et plafonds de la garantie I. A. Sport + (saison sportive 2021/2022)							
Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation.  Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux.  – dont frais de lunetterie.	3 000 € 300 €						
<ul> <li>Frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité</li> <li>Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation</li> </ul>	la limite de 7 500 € + orientation						
<ul> <li>Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident.</li> <li>Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation: <ul> <li>jusqu'à 9 %</li> <li>de 10 à 19 %</li> <li>de 20 à 34 %</li> <li>de 35 à 49 %</li> </ul> </li> </ul>	30 €/jour dans la limite de 6 000 €  30 000 € x taux 60 000 € x taux 90 000 € x taux 120 000 € x taux						
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne : - avec tierce personne :	150 000 € x taux 300 000 € x taux						
Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :  capital de base.  augmenté de : - pour le conjoint survivant.  par enfant à charge.	30 000 €						
Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7700€ par victime						

## Principales exclusions:

Sont exclus de la garantie :

- · les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel;
- les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti;
- les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

## Renonciation à l'assurance indemnisation des dommages corporels

Conformément à la loi, la garantie indemnisation des dommages corporels est facultative et vous pouvez refuser d'y souscrire. En cas de renonciation à l'assurance, vous ne bénéficierez d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont vous pourriez être victime à l'occasion des activités mises en place par la collectivité.

Cotisation complémentaire I.A. Sport + (saison sportive 2021/2022)						
Nature du sport pratiqué (si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque)						
Sports de catégorie 1: alpinisme, banshay, bike-polo, bobsleigh, boxe birmane, boxe thaï, carving trikke, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, escalade, fly board, football américain, football australien, free run, hockey sur glace, kick boxing, kite-surf, krav maga, pancrace contemporain, parachutisme, parkour, patinage sur glace, plongée sous-marine, qwankido, roller acrobatique/hockey/urbain, rugby, run and bike, sanda, saut à l'élastique, skeleton, ski (traditionnel, randonnée, nordique), ski nautique, spéléologie, surf des neiges, systema, varappe, vol libre, vtt, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur.	55,76 €					
Sports de catégorie 2: 2x2 jorkyball, accro-branches, arts martiaux (judo, karaté), attelage équestre sportif, bando, base-ball, beach soccer, blob jump, bmx, boxe, caisse à savon, canyoning, catch, combat médiéval, danse verticale dans les arbres, double dutch, échasses urbaines, fair-ball, football, foot en salle, football gaélique, grappling, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, kendo, longe-côte, luge, lutte, mountain-board, naban, nage en eaux vives, planche et patinage à roulettes, quick soccer, quidditch, rafting, roller (loisir), self defense, sepak takraw, skysurf, sports subaquatiques, squash, street surfing, surf, trampoline, tricking, via ferrata, vol en soufflerie, wave ski, yoseikan budo	33,75 €					
Sports de catégorie 3 : activité «chiens de traîneaux», aéroboxe, aïdo, aikido (+ ameno ukihashi), aikishintaiso, airsoft, aqua-bike, aqua-gym, athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basketball, beach volley, bébés-nageurs, biathlon, billard, body aéro, boomerang, boules, bowling, bras de fer, bubble foot, bush craft, canoë-kayak, capoéra, cardiogoal, cerf-volant, cheerleading, chikong, circuit training, cirque, cross, combat de sumo, curling, da cau, danse, energie full, escrime, femdochi, fitness, flag football, fléchettes (appelées aussi darts), footbag, foot free style, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, handball, handisport, jeu de balle au tambourin, kick power, kinomichi, kiteboat, matrag, mur d'escalade, musculation, natation, paint-ball (+ laser game), pêche, pelote basque, pentathlon, pétéca, pilates, planche à voile, plumfoot, randonnées, raquette à neige, shintaïdo, slakeline, sooball, sonmudo, speed ball, spinning, sport adapté, stand up paddle, stretching, taï-chi-chouan, taïso, tchoukball, tennis, tennis de table, teqball, tirs, tir à l'arc, touch rugby, triathlon, troll-ball, tui shou, twirling-bâton, ultimate frisbee, ultra trail/trail running, voile, volley-ball, water-polo, wùo taï, yoga, zumba.	14,63 €					